



Numéro de l'acte	2014-216-FINJR
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7.1.5

## CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2014

### QUESTION N°2014-216

**FINANCES** : Régie de recettes « Manifestations diverses » - suppression

**RAPPORTEUR** : Madame Caroline SAUDEMONT

---

VU,

- l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire le règlement de certaines affaires,
- le décret n° 62.1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18 ;
- le décret n° 66.850 du 15 Novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;
- les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;
- l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001, relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;
- la délibération en date du 19 décembre 2013 au terme de laquelle le Conseil Municipal a émis un avis favorable à la création d'une régie de recettes pour la perception des droits d'inscription aux diverses Manifestation culturelles,
- Vu la délibération 2014-62 du 17 avril 2014 au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
- l'avis conforme du comptable public assignataire des opérations de régie ;

CONSIDERANT,

Que la Délibération n° 2014-62 du 17 avril 2014 autorise le Maire, au titre de ses délégations, à créer une régie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité, décide :

- de supprimer la régie « Manifestations diverses » afin de permettre à Madame le Maire de la recréer et de procéder aux futures modifications de cette régie par décision

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES  
Le 08 décembre 2014  
Le Maire,  
Caroline SAUDEMONT